Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 27 (1876)

Artikel: Extrait du rapport de l'inspecteur des forêts du canton des Grisons, excercice de 1875

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784236

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les travaux peuvent être considerés comme achevés et les experts ont témoigné leur satisfaction sur la manière dont ils ont été exécutés.

Les frais de correction de la partie moyenne de la Gürbe évalués à fr. 1,050,000, ont déja coûté fr. 895,967. Grâce à ces travaux, la bonification de 4000 arpents de terre peut être évaluée à fr. 750,000, dont fr. 300,000 doivent être versés dans les caisses de l'état.

Les réparations opérées dans la Gürbe supérieure ont coûté fr. 5000.

Extrait du rapport de l'inspecteur des forêts du canton des Grisons, exercice de 1875.

On compte actuellement dans le canton des Grisons 56 forestiers de communes et de triages, recevant ensemble un traitement de frs. 41,132. Le canton contribue pour frs. 8000 à ces honoraires, et les communes pour frs. 33,132.

Le cours de sylviculture tenu sous la direction de Mr. le professeur Kopp a été fréquenté par 16 instituteurs, 6 agriculteurs, 1 garde forestier et 1 forestier.

Le petit conseil a accordé 64 autorisations de coupes pour la vente, dont 55 à des communes et 9 à des particuliers; frs. 4100 ont été déposés en garantie du reboisement des places déboisées. La somme totale des dépôts s'élevait au 31 décembre 1875 au chiffre de frs. 67,902. 90. Les fonds forestiers des communes comportent fr. 112,629. Les amendes perçues atteignent le chiffre de 265 fr.

La valeur des bois exportés du canton en 1875 comporte frs. 1,163,865, dont fr. 983,035 pour les débouchés du nord et frs. 180,830 pour les bois expédiés au sud. L'ensemble des bois exportés représente un matériel de 18,088 moules normaux à 100 pieds cubes de masse solide. L'aire forestière du canton des Grisons occupe une étendue d'environ 350,000 arpents.

Les travaux d'abornement des forêts se poursuivent régulièrement, dans le courant de cet exercice 2688 bornes nouvelles ont été plantées. Quant aux travaux d'arpentage, on a levé le plan de forêts privées occupant 90 arpents d'étendue, et la triangulation a été établie pour l'arpentage des forêts dans l'arrondissement de Tamins.

Les communes ont délivré des primes montant à frs. 2671, pour 7873 toises de toitures en ardoises ou en tuiles.

Les barrières de bois ont été remplacées par des murs sur une longueur de 5262 pieds et par des haies vives sur 2240 pieds courants. Les conduites d'eau en matériaux durs, ont acquis une longueur de 66,771 pieds, 120,414 frs. ont été dépensés à cet effet.

757 ℔ de graines forestières et 383,805 plants ont été employés au reboisement des coupes et des clairières. Le résultat des cultures est en général satisfaisant. Les communes de Scanfs, Bevers, Samaden et Silvaplana veulent augmenter considérablement l'étendue de leurs pépinières. Les diverses pépinières du canton occupent une étendue de 10 arpents 250 perches carrées, elles sont au nombre de 79, on y a repiqué 230,000 plants.

Dans sept communes on a exécuté des boisements avec des subsides fédéraux s'élevant ensemble à la somme de frs. 4067. 03.

Les chemins forestiers nouvellement établis ont une longueur de 33,290 pieds; leur largeur varie entre 4 et 11 pieds.

Les neiges abondantes qui sont tombées durant l'hiver de 1874 à 1875 ont causé de grands dommages; dans beaucoup de communes les bois brisés par les neiges ont pu suffire à couvrir la consommation de l'année, et dans mainte localité il en reste encore assez pour l'an qui court. Les avalanches aussi ont causé de grands ravages; ainsi dans la commune de Fettan l'avalanche de Plütschetta a renversé dans la nuit du 25 au 26 janvier 1875 environ 80,000 pieds courants de bois de construction et 3000 à 4000 moules de bois à brûler.

Le bostriche typographe et la teigne minière du mélèze ont été signalés en divers lieux, mais ils n'ont causé nulle part de grands dommages. On ne doit mentionner qu'un seul incendie de forêt, dont on a heureusement pu promptement se rendre maître.

Extrait du rapport de l'inspecteur forestier de la corporation Schwyzoise de l'Oberallmeind, exercice de 1875.

Au 1er janvier 1875, un inspecteur forestier est entré en fonctions au service de la corporation de l'Oberallmeind de Schwyz; dans son premier rapport annuel il attire l'attention sur les défauts de l'économie forestière de cette corporation, puis il indique les mesures à prendre pour y remédier peu à peu. Les défauts signalés sont:

Une exploitation exagérée; l'existence de grandes clairières d'où résulte une diminution dans la valeur du sol par suite d'érosions et